

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-501** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet de ce règlement vise à apporter des ajustements administratifs relativement aux vignettes pour résidents.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 8 juillet 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

